

La communication de l'Agence Régionale pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

par Christian DORET *

Après une présentation rapide de l'Agence Régionale Pour l'Environnement à travers son fonctionnement et ses activités deux exemples de communication Région/ARPE sont privilégiés : le Réseau Régional des Espaces Naturels et les Rencontres Régionales de l'Environnement.

1 - Les supports et produits de communication sont évoqués après avoir fait l'historique du Réseau Régional des Espaces Naturels créé en 1985 dont l'objectif premier est de travailler ensemble à 20 organismes de gestion d'espaces naturels avec un axe majeur de coopération : la communication.

Le réseau est co-animé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/ARPE et la DIREN.

Il a plusieurs avantages :

- des économies d'échelle (financières, logistique, moyens humains,...),
- des productions communes (films, publications, expositions, manifestations...),
- une coordination dans les actions de promotion et communication,
- une démarche pédagogique,
- une démultiplication de la communication aux niveaux régional et local,
- une identité régionale, l'appartenance à une «famille»,
- une communication interne conséquence de la communication externe,
- une reconnaissance institutionnelle.

Cette communication demande une animation. C'est pourquoi l'ARPE s'est dotée de moyens humains et matériels pour mettre en place des programmes d'actions annuels du Réseau Régional des Espaces Naturels avec les institutionnels que sont la Région et l'Etat (DIREN).

Connaître, se connaître et se faire connaître, voilà en résumé les objectifs du Réseau Régional des Espaces Naturels en terme de communication.

2 - Les Rencontres régionales de l'Environnement

Dès 1987, la Région/ARPE avec le Ministère de l'Environnement (DRAE) a lancé un colloque sur la gestion des espaces naturels. Depuis 1990, chaque année, l'ARPE organise les rencontres régionales, véritable carrefour de l'environnement regrou-

pant sur trois ou quatre jours les collectivités locales, les administrations, les professionnels concernés par l'environnement au sens large. Ces rencontres tournent dans chaque département de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles comprennent une série de conférences thématiques, de salons-expositions (professionnels, gestionnaires d'espaces naturels, libraires spécialisés dans l'environnement). Une large place est faite lors de ces rencontres aux publications produites par la Région/ARPE et largement diffusées, puisque le public dépasse 2 500 personnes. Tout ce qui concerne l'éducation à l'environnement avec accueil d'enseignants, de scolaires, présentation d'outils pédagogiques est omni-présent pour ces manifestations.

Ces rencontres régionales s'inscrivent, en outre, dans un contexte européen et international, l'environnement étant pris dans ses différentes composantes et ses inter-relations avec le tourisme, la culture, le social, l'aménagement du territoire, l'emploi, l'économie dans une approche globale.

C.D.

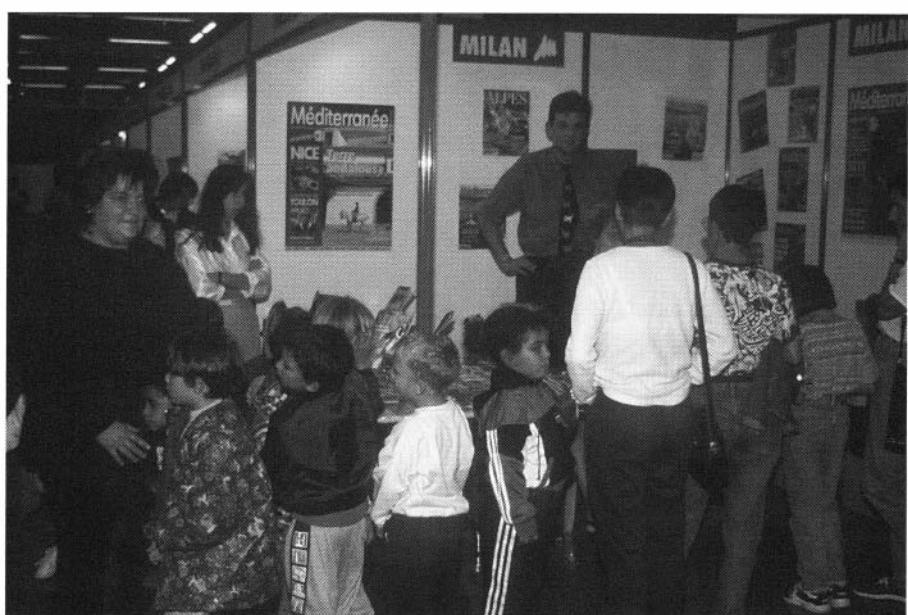
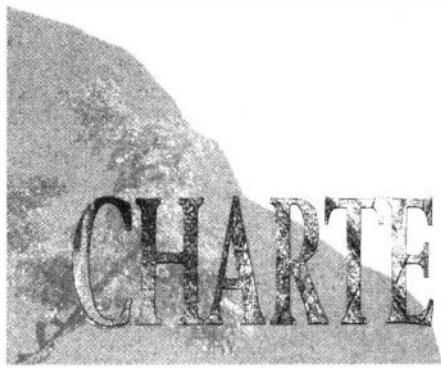


Photo 1 : Les dernières Rencontres de l'ARPE se sont déroulées à Nice, en octobre 1996.

Photo A.R.P.E.

* Agence régionale pour l'environnement
3, Place Pierre Bertas BP 2163
13205 Marseille cedex 01



Réseau Régional des Espaces naturels de Provence Alpes Côte d'Azur

Préambule

Créé en 1985 à l'initiative de l'Agence Régionale pour l'Environnement et de la Direction Régionale de l'Environnement, le Réseau Régional des espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur regroupe des responsables des organes de gestion des espaces naturels protégés de la région : Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Réserves Naturelles, ainsi que certains organismes publics ou privés ayant une mission spécifique de protection de la nature sur une partie du territoire régional.

Conçu comme un pôle fédérateur des actions menées dans la région, le Réseau Régional des Espaces Naturels constitue depuis lors un outil irremplaçable de réflexion, d'échanges d'expériences, de valorisation des compétences, de diffusion d'informations, et de sensibilisation du public.

C'est ainsi que de nombreuses actions ont pu être menées : rencontres annuelles, réunions techniques, sessions de formation, voyages d'études, université d'automne, édition de cartes de découverte et de cahiers techniques, production de films, etc.

Après 10 ans d'expérience et de fonctionnement, les membres du Réseau des Espaces Naturels ont estimé le moment venu de se doter d'une Charte qui scelle leur volonté commune de coopérer pour une meilleure gestion des espaces naturels en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et donne ainsi un label de qualité à leur démarche.

Les signataires de la présente charte conviennent ainsi de ce qui suit :

Article I

Le Réseau Régional des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur a pour vocation de rassembler et de fédérer les organismes publics ou privés qui mènent, sur une partie du territoire régional, une politique active de protection de la nature et de gestion des espaces naturels compatible avec un développement intégré des activités humaines dans la perspective d'un développement durable.

Dans cet esprit, les membres du Réseau Régional des Espaces Naturels s'engagent à :

- développer leurs échanges d'expériences,
- mettre en commun leurs compétences et leur savoir-faire,
- contribuer au développement des politiques régionales de protection et de gestion des espaces naturels,
- apporter aux collectivités locales et territoriales leurs capacités de conseils et d'expertise pour favoriser la mise en place d'opérations innovantes ou exemplaires dans leur domaine de compétence,
- contribuer à la formation des personnels et des acteurs régionaux de l'environnement,
- développer des actions communes de sensibilisation et d'information du grand public.

Article II

Pour atteindre ces objectifs, le Réseau Régional des Espaces Naturels met en œuvre les actions suivantes :

- assemblées plénières annuelles des directeurs et cadres des organismes signataires,
- réunions techniques ou à thèmes à l'attention des personnels et acteurs régionaux,
- stages, universités, voyages d'études, sessions de formation, etc.
- édition de documents, cahiers techniques, affiches, plaquettes, etc.
- production d'audiovisuel - actions de coopération avec les partenaires gestionnaires d'espaces naturels sur l'ensemble de la Méditerranée.

Pour ce faire, un secrétariat permanent est constitué sous l'égide de la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Agence Régionale pour l'Environnement, membres fondateurs du Réseau, qui s'engagent par ailleurs à mettre en place les moyens nécessaires à la mise en œuvre des opérations.

Les programmes d'actions du Réseau sont soumis, discutés et arrêtés chaque année à l'occasion d'une assemblée plénière.

Article III

Le Réseau Régional des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte-d'Azur est composé de membres fondateurs, membres de droit, membres adhérents et membres associés :

Les membres fondateurs :

Sont membres fondateurs les administrations nationales et régionales qui ont pris l'initiative de la création du réseau et contribuent au financement de ses actions.

Ce sont l'Agence Régionale pour l'Environnement (A.R.P.E.) et la Direction régionale de l'environnement (D.I.R.E.N.).

Les membres de droit :

Sont membres de droit les organismes qui assurent la gestion d'espaces au titre de la protection de la nature : Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux et Réserves Naturelles.

Ce sont les Parcs Nationaux des Écrins, du Mercantour et de Port Cros, les Parcs Naturels Régionaux de Camargue, du Luberon, du Queyras ; les Réserves Naturelles de Camargue et de Haute Provence.

Les membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les organismes publics ou privés ayant une personnalité morale propre (syndicat mixte, communautés de communes, syndicat intercommunal, district, association, fondation...), ayant pour objet statutaire, ou parmi ses objets statutaires, la protection et la gestion globale de la nature sur un ensemble naturel déterminé, et disposant de personnel permanent affecté à l'exercice de cette mission.

Pour être membres adhérents, ces organismes doivent remplir les conditions ci-dessus définies, demander leur adhésion au réseau et s'engager à participer à ses activités. Les demandes d'adhésion sont soumises à l'assemblée plénière annuelle qui a seule capacité à se prononcer. La qualité de membre adhérent se perd automatiquement en cas de disparition de l'une ou de l'autre des conditions définies ci-dessus.

Sont membres adhérents le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional du Verdon, le Syndicat Mixte d'Equipement et d'Aménagement du Ventoux, le Parc Régional Marin de la Côte Bleue.

Les membres associés :

Peuvent être membres associés les administrations, collectivités, établissements publics ou privés qui ont pour mission la mise en œuvre dans le cadre régional de politiques contribuant à la protection et la gestion d'espaces naturels. Ceux-ci peuvent être associés soit de manière permanente s'ils le souhaitent, soit de manière ponctuelle en fonction des thèmes et activités traités dans le cadre du réseau.

Sont associés de manière permanente, la Délégation Régionale du Conservatoire du Littoral, la Direction Régionale de l'Office National des Forêts et Espaces Naturels de Provence (Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence - C.E.E.P.).

Article IV

Pour garantir la cohérence et la qualité de leur démarche, les signataires de la présente charte s'engagent à participer à l'ensemble des actions initiées par le Réseau Régional des Espaces Naturels ; seuls les directeurs ou leurs représentants dûment mandatés sont habilités à représenter les organismes membres du Réseau aux assemblées plénières annuelles.

L'ensemble des signataires s'engage à respecter et faire respecter les termes de la présente Charte.

*Fait à Digne les Bains
le Mercredi 25 octobre 1995*

Signataires :

Parc National Des Ecrins

Parc National du Mercantour

Parc National de Port-Cros

Parc Naturel régional de Camargue

Parc Naturel Régional du Luberon

Parc Naturel Régional du Queyras

Parc Régional Marin de la Côte Bleue

Réserve Géologique de Haute Provence

Réserve nationale de Camargue

Conservatoire botanique National de Porquerolles

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Conservatoire études des écosystèmes de Provence

Office National des Forêts (Direction régionale)

Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux

Syndicat mixte pour la gestion de la Palissade

Syndicat mixte de préfiguration du Parc régional du Verdon

Direction régionale de l'Environnement Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Agence régionale pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte-d'Azur

■ Suite à cet exposé et sur le mode de fonctionnement de l'A.R.P.E., il a été précisé que l'adhésion au réseau se fait à la demande du gestionnaire qui souhaite y adhérer ; l'A.R.P.E. ne définit pas ce qui confère la qualité de gestionnaire au demandeur mais a défini un certain nombre de critères permettant l'accès au réseau telle la qualité de massif ou d'entité ayant une responsabilité en terme d'environnement et la reconnaiss-

sance de ces entités au niveau de la protection de la nature. De façon plus large, par sa démarche et ses actions, l'A.R.P.E. affirme le statut de la forêt méditerranéenne comme composante des espaces naturels, elle n'est pas un thème de travail et de réflexion en particulier pour le réseau, mais se voit appréhendée au travers de nombreuses problématiques concernant les espaces naturels.

Enfin, cet exemple positif de commu-

nication entre gestionnaires d'espaces naturels nous laisse entrevoir qu'il ne semble pas possible de dissocier radicalement communication interne et communication externe. L'A.R.P.E. est un réseau qui a permis l'échange entre intervenants motivés par une même cause et la concrétisation de l'opération se traduit par des actions communes en direction de l'extérieur du cercle d'appartenance (films, expositions, universités...).

- La mission VULCAIN

La constitution de la mission Vulcain, sorte d'observatoire au sein de la Direction de la Sécurité Civile, est née d'une ambition de résoudre des problèmes internes au monde des pompiers tant en aval qu'en amont de la problématique feux de forêts. La formation, la recherche et, ce qui nous intéresse plus particulièrement, la communication ont été abordées de façon innovante par cet observatoire. En effet, il n'existe pas jusqu'alors de culture de communication chez les pompiers d'où des potentialités de retour d'expérience inexploitées dans le système feux de forêts et des réflexions ou actions parallèles mais jamais concomitantes entre les nombreux intervenants : les forestiers et le Ministère de l'Agriculture traitaient de la partie prévention tandis que les pompiers traitaient de la partie lutte mais il n'existe aucun lien, aucun échange entre ces deux pôles, aucune vision globale du problème des incendies de forêts. Par cette démarche, les pompiers ont souhaité réfléchir en commun à cette question, prendre en compte tous les paramètres entourant les incendies et s'ouvrir davantage aux nombreux partenaires potentiels pour la réalisation de travaux et actions en commun. La traduction de cette ambition s'est faite par la rédaction d'un Guide de stratégie générale, document de principe visant à instituer une réelle cohérence autour de la problématique des feux de forêts ainsi qu'un partenariat et une interactivité constants entre tous les acteurs concernés.

Colonel Antoine BATTESTI, Sécurité civile : Vulcain ou l'histoire d'une tentative pour commencer à changer les choses dans le système "Feux de Forêts", par la transparence et la convivialité.

Vulcain ou l'histoire d'une tentative pour commencer à changer les choses dans le système "Feux de Forêts", par la transparence et la convivialité

*par le Colonel Antoine BATTESTI**

Les principaux partenaires de ce "système" qu'ils soient institutionnels ou non, savent bien qu'il s'agit en fait d'une véritable nébuleuse où s'agissent et se croisent, parfois sans se rencontrer, des éléments aux fonctions variées, appelés cependant par principe à concourir à un même but : **la protection de la forêt contre le feu.**

Ceci n'est qu'un schéma, forcément réducteur, d'une situation qui tend heureusement à s'améliorer. Il n'en reste pas moins que la multiplicité et la dispersion restent encore les caractéristiques principales d'un système qui a été construit, artificiellement, dans la complexité, au fil des années et des événements parfois catastrophiques qui les ont jalonnées.

Etat, Collectivités locales, Sécurité civile, Préfets, Maires, Forestiers, Pompiers, Militaires, Associations.... il s'agit d'un véritable "melting pot" où les responsabilités sont partagées, les

partenaires opérationnels multiples et dont l'opinion publique, et parfois les acteurs eux-mêmes, ont de la peine à comprendre le fonctionnement.

Il est donc parfois utile de mettre un peu de lisibilité et d'ordre dans le système pour tenter d'obtenir une réponse globale cohérente aux problèmes posés par le feu dans la forêt.

La présente "communication" n'a pas pour objet de donner des recettes et des solutions.

C'est tout simplement un témoignage, l'histoire d'une démarche, encore actuellement en cours, initiée par le responsable d'une administration centrale pour y voir plus clair et essayer d'améliorer les choses, au moins dans la partie du système relevant de sa compétence.

* Sécurité civile
Domaine de Valabre 13120 Gardanne



Photo 1 : Le colonel Antoine Battesti lors de son intervention à Foresterranée'96

Photo V. Thomman